

MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION : SOURCE DE BOUZAILLES. COMMUNE DE BONLIEU

LA COMMUNE DE BONLIEU EST ALIMENTÉ EN EAU POTABLE PAR LA SOURCE DE BOUZAILLES. CETTE SOURCE PRÉSENTE UN DÉBIT D'ÉTIAGE FAIBLE QUI EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE SUFFIT À PEINE AUX BESOIN DU HAMEAU. DANS LE CADRE DE LA DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE LA SOURCE IL A ÉTÉ DEMANDÉ À L'HYDROGÉOLOGUE AGRÉÉ DE TROUVER DES SOLUTIONS DE TERRAIN PERMETTANT D'AUGMENTER LE DÉBIT DISPONIBLE DE LA SOURCE À PARTIR DE DEUX TYPES D'APPROCHE: UN TRACAGE ET UN POMPAGE.

Auteurs du document : CAILLE C, AERMC

Obtenir le document : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mots clés : EAU POTABLE, GEOLOGIE, HYDROGEOLOGIE, PERIMETRE DE PROTECTION, POMPAGE D'ESSAI, TRACAGE

Date : 2001

Type de ressource : Document

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 00045871

Langue : Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/mise-en-place-des-perimetres-de-protection-source-de-bouzailles-commune-de-bonlieu0>

Evaluer cette notice: